

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-121

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-047-2021****Objet : REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS – AFFAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTE / FAUCON LAMBERT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE_088_2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la décision n°024-2019 saisissant Maître Philippe Maisonneuve, avocat du cabinet MCM Avocat, pour servir les intérêts d'Albret Communauté dans le cadre de l'affaire Bernard FAUCON-LAMBERT,

Vu la décision n°039-2019 portant règlement des frais et honoraires d'avocats à hauteur de 3 000€ HT et prévoyant le versement du solde au moment de la fixation de l'audience de plaidoirie,

Vu l'audience du 30 mars 2021 au tribunal administratif de Bordeaux,

Exposé des motifs :

Selon accord du 26/06/2019, les honoraires dans le cadre de l'affaire visée ci-dessus ont été fixés à 5 000 € HT, hors frais de déplacement.

Compte tenu du déplacement de Maître Maisonneuve à l'audience du 30 mars 2021, il convient de régler en sus du solde, les frais de déplacement à hauteur de 200€.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1 :** De procéder au règlement des honoraires de Maître Philippe MAISONNEUVE pour un montant de 2 200 € HT.

Fait à NERAC le, - 6 AVR. 2021

Le Président,



Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire